



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°2 – 2ème trimestre 2020 - juin - SNUipp-FSU24



MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 10 juin 2020

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3	✧ Carte scolaire ✧ Mouvement
4	✧ Hommage Brizemur ✧ Promotions - Hors classe - Classe exceptionnelle
5	✧ Témoignages
6	✧ Crise et expérimentation
7	✧ Bulletin de syndicalisation
8	✧ Agenda – Ris – A retenir

Édito On n'oubliera pas !

L'épreuve collective que nous avons traversée et qui n'est pas terminée nous aura toutes et tous marqués, humainement, socialement, professionnellement...

Les enseignant.e.s que nous sommes auront tenu la barre et surtout tenu l'École à bout de bras. Nous n'aurons pu compter que sur nous-mêmes, face à un ministre multipliant les déclarations, déclarations complètement déconnectées de la réalité de ce que nous vivons : « École à distance », relations avec les élèves et leurs familles, avec l'institution locale, les collectivités, la communication entre collègues, la mise en place du protocole, la reprise d'activité... !

(suite en page 2)



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

L'École s'est bien arrêtée le 13 mars.

Et pourtant, avec notre matériel et nos outils personnels, ne comptant pas notre temps, en subissant les injonctions paradoxales et contradictoires du Ministre, injonctions relayées par certains cadres de la hiérarchie, faire et défaire, nous avons tenu ! Bravo les collègues !

Plus généralement, grâce aux salarié.e.s, souvent les plus maltraité.e.s, les plus mal payé.e.s, une activité minimale et essentielle a pu se maintenir dans le pays à l'instar de l'hôpital détruit par des années de politiques régressives, hôpital dont les agent.e.s ont supporté l'insupportable et réalisé l'infaisable... Ne pas oublier !

Et maintenant ?

La crise sanitaire a démontré, s'il était besoin, la toxicité et la faillite des modèles libéraux. Nous n'en voulons plus !

Pour l'École, ce ne sont pas de promesses dont nous avons besoin, mais d'un plan d'urgence et d'investissements massifs, construit avec celles et ceux qui la font tous les jours sur le terrain, et qui savent ce dont les élèves ont besoin pour retrouver le chemin des apprentissages.

Pour l'ensemble des citoyen.e.s, ce n'est pas en préservant les intérêts de quelques nantis que « le monde d'après » doit se construire. Les solutions doivent se construire avec les travailleur.se.s, en prenant compte des besoins et des aspirations de la population. Pouvoir vivre dignement, manger, se loger, se déplacer, pouvoir se soigner, s'éduquer, s'instruire, se divertir... Cela passe par des services publics renforcés, par des citoyen.e.s acteurs de leur propre existence participant à la vie démocratique de leur quartier, commune, département, pays... Repenser et refonder la démocratie, cela ne s'exerce pas que dans les urnes.

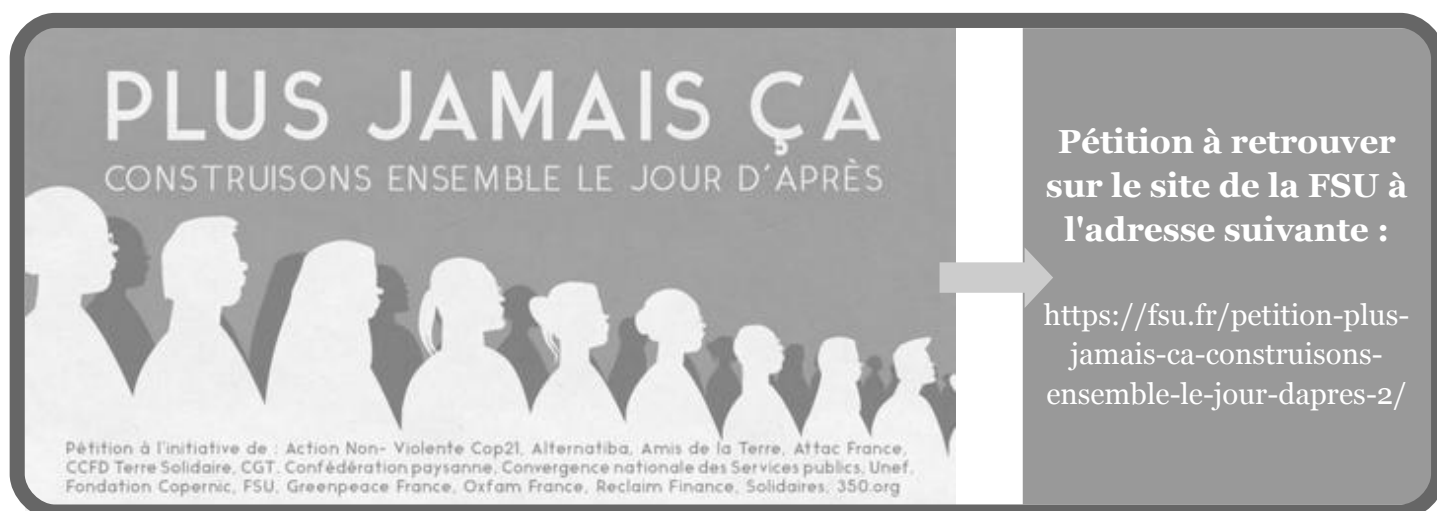
Ce pouvoir est dur, autoritaire, violent ! Il balaie et bâillonne toutes les oppositions et autorise à peine à penser différemment. Pour exemple, la fédération syndicale que nous représentons vit ce mépris du plus haut sommet de l'État jusqu'à certains fonctionnaires d'autorité qui exécutent et ânonnent ce qu'un ministre aux abois peut dire. Le pouvoir n'aime pas le contre-pouvoir. Il est urgent que ça change, urgent d'inverser la norme, de pouvoir agir sans subir !

A l'état d'urgence sanitaire, restrictif et privatif de certaines libertés et droits fondamentaux, nous répondons par l'état d'urgence social et environnemental.

Pour « Plus jamais ça », « Pour le jour d'après », la FSU avec ses partenaires syndicaux, associatifs proposent 34 mesures pour un plan de sortie de crise.

C'est ensemble que nous construirons un autre monde, plus juste, plus humaniste et plus émancipateur.

Alain Chabrilangeas



PLUS JAMAIS ÇA
CONSTRUISONS ENSEMBLE LE JOUR D'APRÈS

Pétition à retrouver sur le site de la FSU à l'adresse suivante :

<https://fsu.fr/petition-plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres-2/>

Pétition à l'initiative de : Action Non- Violente Cop21, Alternatiba, Amis de la Terre, Attac France, CCFD Terre Solidaire, CGT, Confédération paysanne, Convergence nationale des Services publics, Unef, Fondation Copernic, FSU, Greenpeace France, Oxfam France, Reclaim Finance, Solidaires, 350.org

CDEN carte scolaire du 5 mai

Ressenti de la FSU après ce CDEN carte scolaire et crise sanitaire

- Énorme mépris du Dasen vis-à-vis des organisations syndicales auxquelles quasiment aucune réponse n'a été apportée aux nombreuses questions posées. Tout est renvoyé au local et il met en doute la pertinence de nos interrogations.
- Nous avons été accusés d'être des empêcheurs de tourner en rond, d'être réfractaires et opposés à toute reprise de l'école que ce soit par le préfet ou le DASEN. Nous nous en sommes défendus, en dénonçant ces propos mais aussi en rappelant que nous étions une organisation syndicale avec ce que ça impliquait, dans la défense des travailleurs...
- Ce CDEN qui a duré 2h30 ne nous aura rien appris de ce que nous savions déjà si ce n'est entendre « il faut reprendre, être pragmatiques, tenir compte du local, récupérer les enfants qui ont décroché, inventivité des collègues... » On nous rappelle à nos obligations de fonctionnaire. Mais être fonctionnaire, n'a jamais empêché de penser par soi-même !
- L'expression des organisations syndicales est bafouée. Il est impossible de donner son avis, de remettre en question quelque décision que ce soit. Jamais une seule de nos remarques ou proposition n'est à défaut d'être retenue, examinée. On nous accuse d'obstruction systématique. C'est mensonger. Où est le dialogue social ?

Lire le compte rendu en entier

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4372>

RETRAITS D'EMPLOI À L'EXAMEN = 30,75

POSTES PROVISOIRES non reconduits = 1	Type	Circo
RPI 201 : Blis et Born – Cubjac – La Change	PRI	PS
POSTES DEFINITIFS retirés = 3	Type	Circo
BERGERAC Edmond Rostand primaire	PRI	BE
COULOUNIEUX CHAMIERES Eugène le Roy	PRI	BE
TERRASSON LAVILLEDIEU Le Maleu	MAT	BE

AUTRES RETRAITS = 26,75 (cf site)

RASED = 6

ASH = 3

REMPLACEMENT = 12

DECHARGE DE DIRECTION = 0,75

Autres supports = 5

CREATIONS D'EMPLOI = 15,50

Attributions d'emploi à titre définitif = 5	Type	Circo
RPI 203 : MANZAC – GRIGNOLS	PRI	SAOD
GROLEJAC	PRI	SED
RPI 718 : BORREZE – SALIGNAC EYVIGUES	PRI	SED
CHAMPCEVINEL élémentaire	ELE	PN
PERIGUEUX André Boissière élémentaire	ELE	PN

Moyens prov reconduits à titre définitif (cf site)

Classes GS, CP, CE1 dédoublées = 1 (cf site)

Autres supports = 0 (cf site)

RASED = 1

PAYS DE BELVES primaire (maître E)

ASH = 3

enseignants référents rattachés dans les collèges suivants :

BERGERAC Eugène le Roy

MONTPON MENESTEROL Jean Rostand

PERIGUEUX Clos Chassaing

Direction d'école – décharges = 0,5 (cf site)

Remplacement = 5 (cf site)

EVOLUTIONS DE STRUCTURES

RPI 308 ALLEMANS / BERTRIC-BUREE :

- l'école maternelle de BERTRIC-BUREE devient école primaire.

RPI 315 CHERVAL / VERTEILLAC :

- élargissement du RPI à la commune de BOURG-des-Maisons, pour régu°

BALANCE DES POSTES

Postes fermés :	30,75
Postes ouverts :	15,50
Dotation	-8,00
Bilan :	7,25

Il reste donc un solde positif de 7,25 postes à la DSDEN24. Un nouveau CDEN est prévu fin juin

Mouvement départemental 2020

Rappel

Suite au vote de la loi Fonction Publique du 6 août 2019, la disparition des CAPD a été actée.

Le mouvement se passe désormais sans validation de la CAPD et donc sans la présence des représentants des personnels.

Vous devez donc être particulièrement vigilants, notamment pour la prise en compte de votre barème. C'est pourquoi il faut nous renvoyer votre fiche de contrôle syndical de façon à ce que nous puissions, ensemble, vérifier l'exactitude de votre barème.

Si le barème annoncé par l'administration ne correspond pas, nous vous accompagnerons pour le faire corriger auprès de la DSDEN.

A l'issue du mouvement, vous pourrez formuler un recours si vous n'obtenez pas de mutation ou si vous êtes muté.es sur un poste non demandé. Il faudra alors mandater le SNUipp-FSU 24 pour vous accompagner dans les démarches de recours.

- 9 mars 2020 : réunion de présentation de la circulaire mouvement sur laquelle les organisations syndicales n'ont pas été consultées (modifications importantes du barème)
- 16 avril : ouverture du serveur
- 22 avril : correctif de la liste des postes vacants et susceptibles
- 7 mai : bug sur les 1er accusés de réception
- 25 mai : bug sur les 2èmes accusés de réception
- 26 mai : additif à la circulaire « changement de calcul du barème avec prise en compte de la seule ancienneté de fonction
- 4 juin : nouveau changement à la demande des OS, l'AGS est à nouveau prise en compte dans le calcul du barème
- **17 juin : réception du 3ème accusé de réception, nous vous conseillons d'être très attentifs et de nous consulter si besoin**
- 23 juin : publication des résultats sur MVT1D via Iprof

Article mouvement sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4288>



Brizemur : Adieu sale gosse !

Un virus a eu raison de Brizemur. Jean-Pierre ! Il faut attendre le décès de ceux que l'on aime pour en apprendre un peu plus sur eux. Merci à l'équipe de Fenêtre sur Cours qui, dans le dernier numéro, a consacré une page d'hommage à ce sale gosse, si sympa et toujours - à son âge ! - un peu amoureux de la maîtresse.

Dorénavant, le premier travail du lecteur ne sera plus de chercher la page du "dernier de Brizemur". J'aurais personnellement bien aimé savoir ce qu'il aurait fait du slogan de Francette Popineau : chorégraphions le monde d'après.

Il y a une dizaine d'années, au congrès du syndicat à Brive, nous avons aidé nos voisinEs corrézienNEs à accrocher, au mur dorsal de la salle plénière, une expo des dessins de Jean-Pierre. Il en avait été tiré une brochure sous forme d'abécédaire (de A comme accompagner ou avenir - tout un programme pour des enseignantEs ! - à Z comme ZIL). Pour "boucher un trou", un inédit en noir et blanc y avait été rajouté. Le voici... doublement et tristement prémonitoire.

Alain Delmon



Promotions

Ces 2 campagnes de promotions devraient être étudiées à la CAPD du 3 juillet 2020. Nous avons conjointement demandé avec le Se Unsa d'avancer la date de cette CAPD.

La Hors classe

Qui peut accéder à la hors classe ?

Tous les PE en position d'activité comptant au moins deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale au 31 août 2020 ainsi que tous ceux qui sont au 10ème et 11ème échelon de la classe normale.

- les personnels doivent être en position d'activité, dans le premier degré ou dans l'enseignement supérieur
- mis à disposition d'une autre administration ou d'un organisme
- en position de détachement.
- les agents en situation particulière congé de longue maladie, en poste adapté de courte durée etc..) qui remplissent les conditions sont promouvables et doivent être examinés au même titre que les autres personnels.
- les enseignants en congé parental à la date d'observation ne sont pas promouvables.

Fiche de suivi et + sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4360>

La Classe exceptionnelle

Qui peut accéder à la Classe exceptionnelle ?

Le 1er vivier, au titre des fonctions

- être PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe au 31/08/2020
- avoir exercé pendant 8 années (continues ou pas) d'exercice effectif de fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé-e de classe unique, conseiller-e pédagogique, PEMF, référent-e handicap, enseignant-e dans le supérieur.
- Il est nécessaire de faire acte de candidature en remplissant une fiche de candidature sur le portail de services i-prof. (du 10 au 31 mars)

Le 2ème vivier, au titre de l'ancienneté

- être au dernier échelon de la hors classe (aujourd'hui le 6ème)
- Il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.

Fiche de suivi et + sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4360>

Observatoire du métier enseignant

un outil syndical au service de l'expression de la profession



Aller sur l'observatoire

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4392>

- COVID-19 Conditions de reprise
- COVID-19 Lien élèves et familles
- COVID-19 Relations avec la hiérarchie
- La recherche
- Les publications du SNUipp-FSU
- Dossier de presse
- Ressources administratives
- Témoignages

Témoignage d'une adjointe en Dordogne posté le 18/05/2020 à 14:36:44

Dans la ville où je travaille, reprise de l'école pour les CP et les CM2 à temps complet. J'ai 8 à 10 élèves en classe. les autres sont à la maison. Le gouvernement a donné le choix aux parents, cela veut dire que le risque est là.... Mais pas pour les enseignants !

Les enseignants doivent travailler à temps complet en présentiel et continuer la continuité pédagogique à distance ! Bien sûr, ce n'est pas obligatoire ! Ah ! mais quelle hypocrisie, quel mépris envers les enseignants et leur travail !

Comment penser qu'on va abandonner les élèves qui restent à la maison parce qu'on a donné le choix à leurs parents ? Alors risques ? ou pas risques ? Pas pour les enseignants en tout cas ! Pas de problèmes si le protocole sanitaire n'est pas respecté ! Les enseignants n'ont aucune valeur, on ne leur demande pas leur avis... Surtout ici, dans la ville où je travaille.

Journées de classe rallongées jusqu'à 16h45 pour compenser les mercredis matins. Et oui ! On fait présentiel + distanciel, mais on ne va quand même pas nous accorder quelques heures de compensation pour assurer la continuité pédagogique ! On aurait aimé juste 1 heure par jour mais c'est trop demandé. Alors on est à l'école toute la journée, on surveille toutes les récré, en essayant de séparer les élèves vainement... Pas de pause ...

On étouffe sous nos masques, que l'on doit

maintenant porter en permanence.

On n'est même pas protégé car les élèves n'en portent pas ! Et on a mal à la tête, et bientôt, on va avoir très chaud !

Et que penser de la pause méridienne qui dure 2h15 pour 25 élèves qui mangent à la cantine ?

Ici, les journées sont interminables et notre avis ne compte pas. D'ailleurs on ne nous le demande pas...

Et après l'école, le soir, le mercredi, le week-end, on prépare le travail à distance pour expliquer aux parents comment faire travailler leurs enfants. On y passe tout notre temps ... on verra pendant les vacances pour la vie de famille... On ne va pas se plaindre, on est TOUJOURS en vacances ! Ils n'arrêtent pas de le dire à la télé, c'est que ça doit être vrai ...

Certes, en classe cela se passe bien. Faire classe à 10 élèves c'est confortable. Sauf qu'on ne s'approche pas trop pour les aider, car on n'est pas protégé. On ne peut rien leur prêter, plus de travail en groupe ! C'est chouette l'école "pensée" par Blanquer . Mais les enfants sont heureux de se retrouver, c'est important. C'est un des seuls points positifs de cette reprise faite sans réflexion...

Voilà, je viens de vider mon sac, car je suis tellement fatiguée du mépris qu'on nous porte, à tous les niveaux de ceux qui décident à notre place.

Lire ou poster d'autres témoignages

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4392>

Une crise pour expérimenter l'école de demain ?

Il semble que le ministre de l'Education Nationale, profitant de l'état d'émoi général et de la déroute suscités par la crise du COVID-19, soit en train de s'offrir une expérimentation grandeur nature de son projet pour l'école qui, s'y on n'y prend garde, n'aura plus qu'à être validé pour la rentrée de septembre au détour d'une loi estivale en comité restreint.

Son projet est basé sur quelques piliers sur lesquels il communique fortement depuis le début du confinement et qui serviront de base pour l'école « du nouveau monde » !

Le numérique comme instrument indépassable

JM Blanquer dès le début, a insisté sur le télétravail, sur le travail à distance. Il a communiqué sur les soi-disant réussites de cet outil et a insisté à faire croire à l'opinion que la continuité pédagogique ça marchait et c'était même équivalent voir mieux que l'école en classe! En parallèle, on a vu croître l'offre de sites soi-disant de « continuité pédagogique » et de liens, avec un développement fulgurant de l'offre privée bien entendu. La dématérialisation des évaluations nationales depuis plusieurs années déjà, avait ouvert la voie. Et maintenant que la visioconférence est devenue un outil presque quotidien, il ne reste plus qu'à institutionnaliser l'enseignement à distance comme faisant partie de l'enseignement au même titre que l'enseignement en classe, ce qui est l'objet d'un projet de loi déposé par une députée il y a quelques jours.

Fort heureusement, l'équipement technologique des familles et des collègues visiblement ne suit pas et surtout, le développement du réseau téléphonique avec un débit confortable, est très nettement insuffisant - résultat d'années de recherche de rentabilité par la privatisation aux dépens des investissements - si bien que dans la réalité ça ne marche pas ! Même l'administration a été incapable de mettre en place un CDEN en visioconférence avec une trentaine de participants... ce ne sont donc pas que les classes populaires qui n'ont pas eu un accès suffisant comme les médias se sont évertués à le faire croire en les stigmatisant un peu plus, c'est le pays en général qui n'est pas au niveau technologique et technique.

Une externalisation de certaines matières fondamentales

Ce sont les 2S2C (Sport Santé Culture Citoyenneté) dont la responsabilité a été donnée aux collectivités locales, aux associations sportives locales... On pourrait presque faire le parallèle avec la suppression des activités manuelles à la fin des années 70 qu'on a "laissées" à la famille et qui de fait ont été récupérées par les collectivités locales dans le cadre du périscolaire bien souvent. Il s'agit maintenant de laisser l'éducation physique, la culture et la citoyenneté aux familles pour celles qui le peuvent ou aux collectivités locales, pour celles qui le peuvent aussi! L'école n'apprenant plus que strictement à lire écrire compter.

Une nouvelle organisation du groupe classe

Parmi les organisations qui vont être mises en place et qui le sont déjà dans certaines écoles, celles qui prévoient de répartir les élèves en groupes sur la semaine préfigurent

quelque chose d'encore plus insidieux. Avec l'excuse de la distanciation, on accueille des groupes de moins de 15 élèves, on partage les groupes classes si bien qu'on assiste à une scolarisation du type 2 jours à l'école avec le PE en classe, 2 jours à la maison (ou en garderie!) en télé-apprentissage!... imaginons un instant que ça marche et que l'on enlève la distanciation...qu'est-ce qui empêche alors de décréter des classes de 40 pour un PE: 20 lundi-mardi, 20 jeudi-vendredi? Quel gain de postes et réduction de personnel en perspective...

Une verticalité accrue

Pendant cette période, on a vu les IEN ne plus communiquer directement avec les collègues adjoints, encore moins avec les remplaçants, mais renforcer la communication avec les directeurs.trices par des visioconférences hebdomadaires. La rectrice de Bordeaux envoie même des sms aux directeurs le dimanche soir pour leur annoncer que leur DASEN va leur envoyer un mail le lundi!!! En fait, ils semblent avoir concrètement utilisés cette période pour créer le niveau hiérarchique supplémentaire de la direction d'école. C'est ce que vient confirmer le projet de loi sur la fonction de direction à l'agenda de l'Assemblée le 17 juin et le 22 juin, ainsi que le rapport du Sénat adopté mercredi 3 juin et présenté le mardi 9 juin.

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/directeurs-d-ecole-un-rapport-du-senat-pour-changer-la-donne-182968>

Se réapproprier le collectif pour défendre l'école

Cependant, il y a une dimension que l'on n'a pas assez mise en valeur: ce n'est pas la verticalité qui a permis aux écoles de s'en sortir. Ce sont bien les équipes qui concrètement ont fait face, se sont organisées, se sont prises en charge et ont réussi à survivre. C'est l'horizontalité et le travail collectif qui ont permis aux écoles et aux équipes de résoudre les problèmes tant bien que mal. Cela s'est vu au moment du confinement et du passage à la continuité scolaire où les réponses apportées ont été très riches et très variées, comme peut l'être la diversité de nos écoles, mais surtout au moment de la reprise où tout le monde s'est retrouvé face à la même inconnue à essayer de se dépatouiller entre le protocole sanitaire et sa réalité concrète. Personne que ce soit dans l'administration ou sur le terrain, n'avait jamais vécu ça, tout le monde était sur un pied d'égalité et les réponses adaptées ne pouvaient se trouver que par une réflexion collective, sur le terrain, en équipe, au sein même des écoles.

On ne développe pas suffisamment, les possibilités d'organisation autres que verticales, on ne forme pas assez les collègues à des formes de fonctionnement différentes, pas seulement basée sur des relations verticales et hiérarchisées alors que justement, dans notre école, la place du directeur et le rôle du conseil des maitres sont déjà là et peuvent les favoriser. Il ne tient qu'à nous à se les réapproprier et à les utiliser dans ce sens. Ce n'est que par le travail en commun et la lutte collective que nous pourrons faire face au démantèlement de l'école républicaine en cours.

Hervé Mignon

NOM : **Prénom :** **Nom de naissance :**

Adresse (personnelle bien préciser) : Rue : ou Lieu dit :

Code postal : **Ville :** **Date de naissance :**

E-mail (personnel) : **fixe :** **Portable :**

Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :

SITUATION : Instituteur(trice) ☐ Professeur des écoles ☐ PE Hors-classe ☐ PE Stagiaire ☐ Etudiant Master ☐

PEGC ☐ PEGC Hors-classe ☐ PEGC classe excep ☐ PSY-EN classe normale ☐ PSY-EN Hors-classe ☐ Contractuel ☐ AESH ☐ AVS ☐

Adjoint(e) élém. ☐ Adjoint(e) mat. ☐ Directeur(trice) ☐ Chargé d'école ☐

Titulaire-mobile ZIL ☐ Titulaire-mobile BD ☐ Enseignant spécialisé (préciser) ☐ :

Retraité ☐ Si temps partiel préciser la quotité % Autre situation (préciser) :

Date de première titularisation : **Échelon (à vérifier dans IProf) :** **depuis le**

66 % de déduction fiscale ou de crédit d'impôt applicable sur les revenus 2022, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	MAJORATIONS			
P.E. (Classe normale)	123 €	140 €	142 €	146 €	150 €	154 €	163 €	175 €	186 €	200 €	214 €	ASH	8 €	DIRE 4 à 9 CL	10 €
Coût réel	42 €	48 €	48 €	50 €	51 €	52 €	55 €	59 €	63 €	68 €	73 €	Coût réel	3 €	Coût réel	3 €
P.E. (Hors classe)	184 €	197 €	213 €	230 €	246 €	260 €						CPC - CPD	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
Coût réel	62 €	67 €	72 €	78 €	84 €	88 €						Coût réel	4 €	Coût réel	5 €
PE (Classe exceptionnelle)	224 €	237 €	250 €	267 €	287 €	298 €	313 €					IMF - PEMF	8 €	Dir SEGPA & Eta Spé	15 €
Coût réel	76 €	80 €	85 €	91 €	97 €	101 €	106 €					Coût réel	3 €	Coût réel	5 €
PSY-EN (Classe normale)	140 €	163 €	165 €	170 €	176 €	182 €	194 €	209 €	224 €	242 €	261 €	DIRE 1 à 3 CL	5 €	DIRE EREA - LEA	40 €
Coût réel	48 €	55 €	56 €	58 €	60 €	62 €	66 €	71 €	76 €	82 €	89 €	Coût réel	2 €	Coût réel	14 €
PSY-EN (Hors classe)	221 €	238 €	255 €	278 €	298 €	315 €						AUTRES CATÉGORIES			
Coût réel	75 €	81 €	87 €	94 €	101 €	107 €						PES / Contractuels	70 €	AVS - AESH	15 €
PSY-EN (Classe exceptionnelle)	272 €	289 €	306 €	329 €								Coût réel	24 €	Coût réel	5 €
Coût réel	92 €	98 €	104 €	112 €								Étudiant(e) Master	10 €	Dispo / Congé parental	85 €
INSTITUTEURS	112 €	118 €	120 €	123 €	126 €	128 €	131 €	138 €	145 €	154 €	168 €	Coût réel	3 €	Coût réel	29 €
Coût réel	38 €	40 €	41 €	42 €	43 €	44 €	45 €	47 €	49 €	52 €	57 €	TEMPS PARTIEL : proportionnel à la quotité de service			
PEGC (Hors classe)	145 €	153 €	162 €	171 €	194 €	208 €						RETRAITÉS			
Coût réel	49 €	52 €	55 €	58 €	66 €	71 €						Pension < 1500 €/mois		100 €	34 €
PEGC (Classe exceptionnelle)	195 €	210 €	220 €	235 €	250 €							Pension de 1500 à 2000 €/mois		105 €	36 €
Coût réel	66 €	71 €	75 €	80 €	85 €							Pension > 2000 €/mois		110 €	37 €

les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :

➤ Par chèque en .nb. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24 » ☐
(le premier chèque sera encaissé début janvier)

➤ Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous) ☐

Montant : €
(cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

Date :/...../.....
Signature :

Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique

MANDAT SEPA
Espace unique de paiement au euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Montant : €
Date :/...../.....
Signature :

NOM **PRENOM**

ADRESSE PERSONNELLE **CP / VILLE** **PAYS** **BIC** **IBAN**

Type de paiement : ☒ Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel

Document à renvoyer accompagné d'un RIB au SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail
26 rue Bodin
24029 PERIGUEUX CEDEX

À **Le** 20 **Signature :**

Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.

Référence Unique de Mandat (RUM) : |S|N|U|I|P|F|S|U|2|4|.....



Nom du créancier
SNUipp - FSU Dordogne
Identifiant créancier SEPA
FR 03 ZZZ 439 172

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés. La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

Agenda

Nous y étions : Nous y serons :

- | | |
|--|--|
| 25 mars (en visio) <ul style="list-style-type: none">• CHSCT | 23 juin <ul style="list-style-type: none">• CDEN carte scolaire |
| 14 avril (en visio) <ul style="list-style-type: none">• CTSD carte scolaire | 26 juin <ul style="list-style-type: none">• CHSCT |
| 16 avril (en visio) <ul style="list-style-type: none">• CAPD | 3 juillet <ul style="list-style-type: none">• CAPD |
| 5 mai (en visio) <ul style="list-style-type: none">• CDEN carte scolaire | |
| 29 mai <ul style="list-style-type: none">• CHSCT | |



Communiqué LDH

Mardi 9 juin, George Floyd sera inhumé à Houston, au Texas.

La mort dramatique de cet Afro-Américain tué par des policiers à Minneapolis, aux Etats-Unis d'Amérique, est insupportable et symbolique. Elle suscite une légitime émotion partout dans le monde tant elle réveille des ressentiments profonds d'injustice et d'impunité face à des pratiques policières violentes ou discriminatoires.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) soutient toutes les initiatives d'hommage et de solidarité qui seront organisées, ce mardi 9 juin 2020 en France, contre les violences et discriminations venant d'institutions chargées au contraire de les prévenir.

Paris, le 5 juin 2020

Calendrier scolaire 2020-2021

Prérentrée des enseignants : *lundi 31 août 2020*

Rentrée scolaire des élèves : *mardi 1 septembre 2020*

Vacances de la Toussaint : *du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020*

Vacances de Noël : *du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021*

Vacances d'hiver : *du vendredi 5 février 2021 au lundi 22 février 2021*

Vacances de printemps : *du vendredi 9 avril 2021 au lundi 26 avril 2021*

Vacances d'été : *fin des cours : mardi 6 juillet 2021*

1) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- Classe normale (nov)
- Hors classe et Classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (avr-mai)
- 3ème phase (fin juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214